

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le douze mars, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Étaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, DROUVILLE Marc, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LIEBER Olivier, LOVO Philippe, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Monsieur Olivier Lieber a été désigné comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Budget : DOB
- Travaux : prévisions pour 2021
- Ouverture de crédits
- Examen rapport de gestion SPLX-Demat
- Appel d'offre santé
- Informations diverses

**2021-01 / OUVERTURE DE CREDITS**

*Dispositif Actes : Finances Locales – Décisions budgétaires- 7.1*

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aux termes de l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

L'alinéa 6 de l'article précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, et que le comptable est en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé d'autoriser le Maire d'engager et de mandater la dépense d'investissement ci-dessous :

Chapitre 21 : Installation d'une plonge avec douchette dans la salle polyvalente : 2300 € TTC

Pour mémoire , montant du chapitre 21 voté en 2020 : 121 000€ , 25 % de ce montant correspondant à 30.250€

Vu l'article L1612 du CGCT,

Considérant qu'au budget 2020, les crédits ouverts en investissement au chapitre 21 s'élèvent à 121000€

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2021 de 2300€ pour pouvoir engager , liquider et mandater les dépenses d'investissement ,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- Accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 2300€ au budget 2021
- Autorise par anticipation l'inscription de ce montant à l'article 2135

## **2021-02 / EXAMEN RAPPORT DE GESTION SPLX POUR L'ANNEE 2020**

### *Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées- 5.2.*

Par délibération du 16 décembre 2018 le Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-X demat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

## **2021-03/APPEL OFFRE SANTE**

### *Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées- 5.4.*

Dans le cadre d'un appel d'offres centralisé par le Centre de Gestion 54 pour relance du marché de santé du personnel,

- Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de lui confier cette mission.

A noter qu'à l'issue de l'appel d'offres, la commune aura le libre choix d'accepter ou non cette proposition.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Vignette CRIT-AIR circulation  
Demande sur les horaires pour les bruits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

	Objet	Classification	Nomenclature
2021-01	Ouverture de crédits	Finances Locales- Décisions budgétaires	7.1
2021-02	Examen rapport de gestion SPLX année 2020	Institutions et Vie Politique- Fonctionnement des Assemblées	5.2
2021-03	Appel d'offres santés par le CG	Institutions et Vie Politique- Délégation de pouvoirs	5 .4

## **SIGNATURES**

Denis LAPOINTE	Marc DROUVILLE	Olivier LIEBER	Jean CONRAUX
Alexandre DELHOMENIE	CREUZEL Christophe	Philippe LOVO	Christelle PARIS
FRANCIN Pierre- Yves	Benoît REIGNIER	Cyril THIRIET	